

Qui occupe mon logement ?

L'agence SOLEIL bénéficie aux ménages fragiles et modestes de la Réunion. Il s'agit de femmes victimes de violences, personnes malades ou porteuses de handicap, ménages sortant d'habitat insalubre, personnes isolées, couples à revenus modestes...

Qui veille au bon entretien de mon logement ?

Le chargé de travaux se déplace sur toute l'île afin de diagnostiquer les réparations à faire et suivre la réalisation des travaux.

De quoi dois-je m'occuper ?

La gestion locative est entièrement assurée par l'agence SOLEIL pendant toute la durée du mandat de gestion. Le dossier de conventionnement est également monté et déposé par l'agence SOLEIL.

Quelle est la durée de l'engagement ?

Le mandat de gestion de l'agence SOLEIL est signé pour une année.



MERCI ! À NOS PARTENAIRES QUI SOUTIENNENT NOS ACTIONS

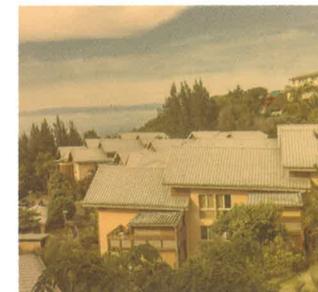


AGENCE NORD
10 rue Jacob
97400 SAINT-DENIS
Tél : 0262 21 21 81
contact@aisoleil.org

AGENCE SUD
65 rue Antoine Bertin
97410 SAINT-PIERRE
Tél : 0262 707 710
contact.sud@aisoleil.org

www.aivs-soleil.re

PROPRIÉTAIRES LOUEZ SOLIDAIRES !



BÉNÉFICIEZ DE GARANTIES ET D'AVANTAGES FISCAUX

CONFIEZ VOTRE BIEN À L'AGENCE SOLEIL



Contactez-nous au
0262 21 21 81
contact@ai-soleil.org

www.aivs-soleil.re

À L'AGENCE



■ L'Agence est intégrée dans le réseau des 45 AIVS® (Agence Immobilière à Vocation Sociale) agréées par la FAPIL.

■ Une agence immobilière qui répond aux obligations légales de l'agent immobilier, titulaire de la carte professionnelle délivrée par la CCI Réunion.

■ Une agence agréée VISALE pour faire bénéficier aux locataires et aux propriétaires du service de Caution d'Action Logement.

2 PÔLES DE PROXIMITÉ

pour une gestion de terrain au plus proche des habitants.

370 LOGEMENTS GÉRÉS

par l'agence depuis 2006.

Plus de

1000 FAMILLES RELOGÉES

Chaque année,

DE NOMBREUX PROPRIÉTAIRES

comme vous, nous font confiance !

LES 4 BONNES RAISONS

de choisir l'agence SOLEIL et de louer abordable

LA RENTABILITÉ

20 à 40% de réduction d'impôts

Sur vos revenus locatifs bruts, en conventionnant le logement avec l'Anah via l'agence SOLEIL et grâce au dispositifs LOC'AVANTAGES, sous certaines conditions. Le montant du loyer est fixé selon la surface du logement. + 2000€ de prime en mandat de gestion avec un niveau de loyer social +1000€ pour un logement inférieure à 40 m².

LA SÉCURITÉ

Caution VISALE 100% gratuite

mobilisée par l'agence SOLEIL. Elle garantit le paiement des loyers et des charges sur toute la durée du bail, grâce au dispositif d'Action Logement, qui se porte caution pour les locataires.

LA SIMPLICITÉ

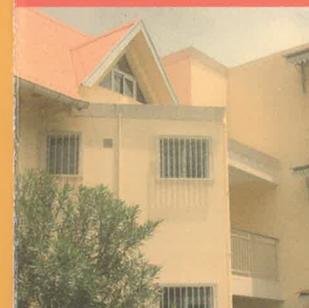
Veille technique incluse

dans la mission de l'agence SOLEIL, qui s'assure de l'état d'entretien du logement et réalise toutes les démarches de gestion locative et plus : choix du locataire, paiements des loyers et des charges, et dépôt de dossier de conventionnement Anah.

LA SOLIDARITÉ

En mettant votre logement à disposition de l'agence SOLEIL, vous permettez à une famille en situation difficile de se loger. Elle bénéficie également d'un accompagnement social personnalisé et adapté à sa situation.

LES CARACTÉRISTIQUES DES LOGEMENTS RECHERCHÉS



- Maison ou appartement
- Du studio au T6
- Situés sur toute l'île
- Être habitable et répondre aux critères de décence

1

J'ai un appartement ou une maison vide.

2



Je contacte l'agence SOLEIL pour une visite du logement et je transmets les informations nécessaires à une simulation de loyers conventionnés ou non.

3



Je signe le mandat de gestion et l'agence SOLEIL assure la gestion locative du bien et un accompagnement social adapté de la famille.

4



Mon logement est mis en location et je peux bénéficier à ce titre :

- De la caution VISALE gratuite
- Du suivi technique inclus
- Des déductions fiscales possibles selon le niveau de loyer choisi.

COMMENT ÇA MARCHÉ